



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# ed

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Commission ED

35 C/COM.ED/DR.2

10 octobre 2009

Original anglais

### Point 5.19 de l'ordre du jour

## PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par l'ALLEMAGNE et le JAPON

### **Projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), y compris la Déclaration de Bonn**

Il est proposé de remplacer la résolution proposée au paragraphe 49 du document 35 C/54 par le texte ci-après :

La Conférence générale,

1. Rappelant la résolution 57/254 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période de dix ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), avec l'UNESCO comme chef de file pour la mise en œuvre de cette Décennie, et rappelant aussi la décision 171 EX/6, la décision 172 EX/10, la décision 177 EX/9, la résolution 34 C/19, la décision 181 EX/5 (I) et la décision 182 EX/8,
2. Prenant en compte les défis extraordinaires auxquels l'humanité doit faire face concernant la poursuite du développement durable et en particulier le changement climatique, la crise économique et financière et les inégalités mondiales,
3. Reconnaissant que l'éducation est un moteur puissant de changement pour réorienter les sociétés vers le développement durable et que la Décennie offre aux États membres et à l'UNESCO une occasion exceptionnelle de renforcer le développement durable par des actions dans le domaine de l'éducation,
4. Réaffirmant que la Décennie encourage une éducation de qualité, ce qui est l'un des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et favorise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'éducation ainsi que d'autres objectifs internationaux de développement.

5. Reconnaissant que « l'éducation pour le développement durable donne une nouvelle orientation à l'éducation et à l'apprentissage pour tous. Elle défend une éducation de qualité ouverte à tous les individus sans exception. Elle est fondée sur des valeurs, des principes et des pratiques indispensables pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs », comme le souligne la Déclaration de Bonn, et qu'elle « fait ressortir clairement l'interdépendance de l'environnement, de l'économie, de la société et de la diversité culturelle aux niveaux local et mondial » ,
6. Notant qu'à sa 182<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a décidé, dans sa décision 182 EX/8, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale un point relatif au projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie en vue de l'adoption de la Déclaration de Bonn et de son Appel à l'action,
7. Se félicite des nombreuses initiatives prises à ce jour par les États membres au titre de la DEDD, notamment du travail précieux entrepris sur le suivi et l'évaluation ;
8. Se félicite des diverses activités entreprises jusqu'à présent par l'UNESCO pour mettre en œuvre la DEDD, ce qu'attestent, notamment, le succès de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable tenue du 31 mars au 2 avril 2009 à Bonn (Allemagne), avec le soutien généreux de l'Allemagne, ainsi qu'une série de réunions relatives à l'EDD qui l'ont précédée ;
9. Reconnaît que d'autres initiatives importantes doivent être prises par les États membres et par l'UNESCO pour réorienter l'enseignement et l'apprentissage dans le sens de la durabilité partout dans le monde afin de renforcer le respect des résolutions 57/254, 58/219 et 59/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'assurer une mise en œuvre renforcée de la Décennie conformément à la Déclaration de Bonn et au Plan international de mise en œuvre de la Décennie ;
10. Accueille avec satisfaction le rapport de l'UNESCO sur l'EDD, qui témoigne des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décennie en ce qui concerne le contexte et la structure des activités relatives à l'EDD, ainsi que le Projet de stratégie pour la seconde moitié de la Décennie ;
11. Reconnaît l'importance cruciale de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour un développement durable, qui s'est tenue à Bonn (31 mars – 2 avril 2009), non seulement pour renforcer et élargir la DEDD au cours des cinq prochaines années, mais aussi pour garantir la mise en œuvre à long terme de l'éducation en vue du développement durable (EDD) ;
12. Entérine la Déclaration de Bonn et son Appel à l'action, adoptés lors de la Conférence mondiale de Bonn, dans lesquels les États membres, d'autres parties prenantes et l'UNESCO se sont engagés à prendre les mesures concrètes nécessaires pour assurer la réussite de la DEDD ainsi que la mise en œuvre à long terme de ses objectifs ;
13. Invite les États membres à mettre activement et rapidement en œuvre la Déclaration de Bonn, en particulier à la lumière des engagements énoncés dans la Déclaration,
  - (a) à promouvoir la contribution de l'EDD à l'ensemble de l'éducation et à l'obtention d'une éducation de qualité ;
  - (b) à participer activement à la promotion des objectifs de la Décennie, notamment en incorporant la conception et la pratique de l'EDD dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, en articulation étroite avec l'EPT, les OMD et autres objectifs internationaux de développement ;

- (c) à apporter leur concours et à contribuer au processus de suivi et d'évaluation avec d'autres parties prenantes et partenaires de leur pays et de leur région en vue d'appuyer cette initiative multipartenariale ;
  - (d) à veiller à ce que les activités et programmes relatifs à l'EDD disposent de fonds suffisants au niveau national, y compris la politique nationale de développement ;
  - (e) à réorienter les systèmes d'éducation et de formation afin de prendre en compte les problèmes de durabilité avec des politiques cohérentes aux niveaux national et local, notamment par le biais de l'éducation au changement climatique ;
14. Invite le Directeur général en étroite collaboration avec tous les partenaires, en particulier les autres institutions des Nations Unies, à continuer à mettre au point et à finaliser la stratégie et à la présenter au Conseil exécutif à sa 184<sup>e</sup> session, puis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65<sup>e</sup> session à l'automne 2010 ;
15. Invite en outre le Directeur général à mettre en œuvre au plus vite les mesures prévues dans la Déclaration de Bonn, à savoir :
- (a) renforcer le leadership de l'Organisation et sa fonction de coordination de la DEDD ;
  - (b) appuyer les États membres pour la mise en œuvre de la DEDD en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales cohérentes ;
  - (c) représenter et/ou promouvoir le programme de l'EDD dans les autres grands forums consacrés à l'éducation et au développement ;
  - (d) prendre toutes les mesures nécessaires pour solliciter des fonds extrabudgétaires de façon que les objectifs de la DEDD puissent être atteints, notamment en augmentant les ressources humaines et financières dont dispose l'UNESCO pour appuyer ses activités relatives à l'EDD ;
  - (e) mobiliser et mettre pleinement à profit les compétences qui existent au sein des secteurs de programme et des réseaux de l'UNESCO (tels que les écoles du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, les chaires UNESCO en EDD, les centres de catégorie 2, l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial), entre autres activités et programmes importants, non seulement pour développer le savoir et le partager mais aussi pour l'appliquer de façon concrète en vue de renforcer ses contributions à l'EDD et à la Décennie ;
16. Apprécie la proposition du Japon d'accueillir et de financer la conférence de clôture de la Décennie, qui sera organisée conjointement par le Japon et l'UNESCO.